

Direction de l'Action Éducative

Affaire suivie par : Aurelia ROBERGE

tél : 01.30.40.50.88

aroberge@ville-taverny.fr

N/réf. /AR 2017-12-02

Taverny, le 29 décembre 2017

COMPTE RENDU

2^{ème} COMITE DE SUIVI 2017 -2018 / PEDT

20 DECEMBRE 2017

Présents

- Représentants de la municipalité

M KOWBASIUK, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation, au Périscolaire et à la Petite enfance

M SANTI, Conseiller municipal délégué à la Famille et à la Petite enfance

- Représentants de parents d'élèves

Mme BOISSOT-BUIS, école maternelle Belles Feuilles

Mme DELFOUR, école maternelle R. Doisneau

Mme ZIEGLER, école élémentaire L. Pasteur

- Représentants de l'Éducation nationale

Mme DANIEL, Directrice de l'école maternelle Belles Feuilles

Mme CEDOLIN, Enseignante de l'école maternelle M. Pagnol

Mme SENOUNE, Enseignante de l'école élémentaire R. Gosciny

Mme ROSIER, Enseignante de l'école élémentaire Foch

- Représentants des services

Mme ROBERGE, Responsable du service Périscolaire et Loisirs éducatifs et directrice adjointe à l'Action Educative

Mme NOUVION, Directrice de l'Action Educative

Excusés

M DRZEWINSKI, Inspecteur de la circonscription

Mme KOUROUMA, Directrice de l'école élémentaire R. Gosciny

La séance est ouverte à 19h14

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Evaluation du PEDT
- Définition des groupes de travail
- Proposition de rétroplanning

Monsieur Kowbasiuk rappelle les cinq types de questionnaires envoyés début décembre 2017.

- 1 questionnaire pour les parents d'élèves (2800 exemplaires)
- 1 questionnaire pour les enseignants (120 exemplaires)
- 1 questionnaire pour les animateurs et les Atsem (140 exemplaires)
- 1 questionnaire pour les enfants en classe (2100 exemplaires)
- 1 questionnaire pour les enfants en accueils de loisirs (1200 exemplaires)

Il précise que les services ayant un lien avec l'accueil des enfants seront sollicités début 2018 (médiathèque, théâtre M. Renaud, Atelier Municipal d'Arts Plastiques, centres sociaux, Ecole Municipale des Sports, ...).

Le traitement des questionnaires s'est porté uniquement sur les retours arrivés dans les délais. Les questionnaires transmis hors délai seront intégrés dans l'évaluation finale. Le temps imparti pour traiter les informations (du 13 au 19 décembre) ne permettait pas la prise en compte des questionnaires reçus après le 13 décembre.

Le nombre de réponses au sondage (arrivées dans les délais) est de :

- questionnaire pour les parents d'élèves : 578/2800 (21%)
- questionnaire pour les enseignants : 26/120 (22%)
- questionnaire pour les animateurs et les Atsem : 43/140 (31%)
- questionnaires pour les enfants en classe (GS-CM2) : 284/2100 (14%)
- questionnaire pour les enfants en accueils de loisirs (GS-CM2) : 562/1200 (47%)

Les principales tendances :

Connaissance du PEDT

- Les enseignants que ce soit en maternelle ou en élémentaire ont une connaissance majoritaire du PEDT, cette majorité décline et s'inverse en ce qui concerne la connaissance des groupes de travail
- Le constat est identique chez les animateurs et les ATSEM
- En ce qui concerne les parents, la tendance est largement inversée puisque pour près de 70% des parents ayant répondu au questionnaire, ils n'ont pas connaissance du PEDT ni des comités de suivi et 75% ont connaissance des groupes de travail.
- Les 14% d'enfants qui ont répondu à la question : « connais-tu le PEDT ? » ont répondu non à l'exception de deux élèves.

Les prestations facultatives

- Près de 30% des parents en élémentaire et 50% des parents en maternelle ayant répondu au questionnaire n'ont pas connaissance des prestations facultatives proposées par la ville aux enfants sur le temps scolaire.

- Du côté des parents :

Les prestations les plus connues sont :

- Pour les élémentaires : les sorties en bus municipal, les séances de piscine et les spectacles au Théâtre Madeleine-Renaud

- Pour les maternelles : les sorties en bus municipal, les ateliers de la médiathèque et les spectacles et jouets de Noël

Les prestations les moins connues sont

- Pour les élémentaires : les ateliers d'arts plastiques et les ateliers du conservatoire
- Pour les maternelles : les classes orchestre, chorale et transplantée (destinées au CM)

➤ Du côté des enseignants : les prestations les plus utilisées et connues sont : les interventions de l'EMS, les séances de natation, les spectacles au TMR et les sorties en bus municipal.

➤ Les enfants quant à eux ont déjà bénéficié d'une sortie avec le bus municipal, des séances de piscine et de la remise de dictionnaire.

Tout comme pour les enseignants, ce sont les classes spécifiques qui sont les moins représentées dans les questionnaires (classe orchestre, classe chorale et classe transplantée)

Le degré de satisfaction

- En dehors des horaires scolaires du mercredi les retours positifs et très positifs sont majoritaires sur toutes les questions posées aux parents.
- Pour les enseignants les retours font apparaître que les impacts de la réforme sont inexistantes voire négatifs sur les questions posées.
- Plus de la moitié des enfants apprécie le temps qu'ils passent à l'accueil, ¼ n'ont pas d'avis.
- Les animateurs quant à eux notent une légère amélioration de l'accueil des enfants et de la vision de leur mission éducative.
- Seuls 6% des enfants interrogés n'apprécient pas les activités facultatives contre 94% de satisfaction pour les autres enfants et 100% chez les enseignants ayant répondu.

Les thématiques éducatives

- Les trois thématiques les plus fréquemment citées pour répondre aux problèmes rencontrés par les équipes et les enfants sont :
 - Pour les enseignants : La citoyenneté, la sécurité, l'art
 - Pour les animateurs : Le sport, la citoyenneté, la sécurité
 - Pour les enfants : Le sport, la science et la sécurité

Le retour des enfants sur les sciences ouvre vers des idées de nouveaux projets autour de la robotique notamment. La thématique du développement durable arrive juste après dans les questionnaires des enfants, là où l'autonomie est prônée par les animateurs et les enseignants.

La thématique commune de « la sécurité » aux adultes et aux enfants interpelle les membres du comité de suivi.

Au regard des éléments relevés dans les questionnaires et de la révision de l'organisation du temps scolaire, il est proposé de travailler en groupe les sujets suivants :

- La définition des attentes des familles hors temps scolaire
 - Pour le service périscolaire (attentes au niveau des accueils de loisirs)
 - Pour les autres services municipaux (conservatoire, médiathèque, théâtre, école municipale des sports, ...)
 - Pour les associations

- La définition des attentes des familles pour les mercredis
 - Pour le service périscolaire (attentes au niveau des accueils de loisirs)
 - Pour les autres services municipaux (conservatoire, médiathèque, théâtre, école municipale des sports, ...)
 - Pour les associations

- Une information sur les actions proposées par le prestataire de restauration collective Elior, les commissions de menus...

- La définition des objectifs par axe éducatif du prochain PEDT

- Une information pour les membres du groupe de travail citoyenneté sur le suivi et l'avancée du forum de la citoyenneté

Concernant la DSP Restauration, au regard du temps et de l'investissement que représente le renouvellement de ce marché, la municipalité a accepté que la Direction de l'Action éducative et la Direction des Marchés publics soient accompagnées par un cabinet expert dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. L'attribution de cette assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours. Le cabinet sera choisi au terme d'une consultation qui s'achèvera le 10 janvier 2018. Une 1^{ère} réunion de travail a eu lieu début décembre, animée par une intervenante du groupement des agricultures biologique (GAB) d'Ile de France à l'attention de représentants de la municipalité et de l'Administration. De nombreuses définitions ont été abordées (produits biologiques, circuit court, production locale, bon produit...), l'objectif étant de mettre l'accent dans le prochain contrat sur la qualité dans l'assiette et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un retour régulier de l'avancée des travaux du cabinet sera réalisé à l'occasion des comités de suivi PEDT de l'année.

Le volet restauration restant un sujet central, les parents volontaires pourront participer aux commissions menus qui ont lieu tous les deux mois, à la visite de la cuisine centrale et aux déjeuners organisés sur le temps de la pause méridienne.

Méthodes d'inscriptions et communication

La densité du planning et la prise en compte du bilan du PEDT 2017/2018 amènent à poser les questions suivantes pour l'organisation des groupes de travail.

- Qui peut participer aux groupes de travail ? A qui s'adressent les groupes de travail ?

Le collège des parents : les membres présents considèrent que les parents s'étant portés volontaires pour participer au PEDT sont les mieux placés pour participer aux groupes de travail. La possibilité ayant été offerte aux 111 représentants de parents d'élèves de se porter volontaires pour participer aux instances du PEDT, la proposition de siéger aux groupes de travail s'adressera uniquement aux 29 représentants de parents d'élèves désignés lors du 1^{er} conseil d'école pour siéger aux instances du PEDT.

Le collège du corps enseignant : les 10 représentants du corps enseignant portés volontaires pour participer aux instances du PEDT seront sollicités pour participer aux groupes de travail.

- Combien de participants par groupe pour maintenir un échange de qualité ?

Après un tour de table il est décidé qu'un groupe devait être composé d'une douzaine de personnes, représentant de la ville compris. Soit environ 8 à 10 personnes à répartir en fonction des sujets. Les enseignants préfèrent céder leur place pour les questions de définition des attentes périscolaires et mercredi.

- Qui informe les participants ? Chaque représentant pour ses pairs ?

Les 3 représentants de parents d'élèves décident de réunir les parents désignés aux instances PEDT le mercredi 10 janvier 2018 de 19h à 21h pour présenter les groupes de travail et déterminer quels parents siègent à quel(s) groupe(s) de travail.

Ce sera également l'occasion de demander aux parents ceux intéressés pour une visite de la cuisine centrale le 31 janvier 2018 et pour une participation aux commissions menus.

Les enseignants décident de se mettre d'accord entre eux et de prévenir la direction de l'action éducative.

Mme Roberge propose d'aider les parents du comité de suivi pour l'élaboration d'un mail d'invitation à la réunion du 10 janvier. Une salle municipale sera réservée à cet effet et la liste des 29 parents (nom, école, adresse postale, adresse mail, téléphone) sera envoyée avant la fin de semaine (envoyée le vendredi 22/12).

A la suite de cette réunion les 4 représentants de parents du comité de suivi feront remonter la liste des volontaires par groupe à la direction de l'action éducative.

De manière à ce que chaque volontaire puisse participer à un groupe, le comité vérifie le nombre de « places ».

Le rétro planning relatif à l'offre éducative est concentré sur le 1^{er} trimestre 2018 en raison de la volonté de définir l'offre avant la campagne des inscriptions périscolaires et de permettre aux familles de pouvoir s'organiser dans leur vie familiale et professionnelle.

- JANVIER 2018
 - Vendredi 12 janvier : Vœux de Mme Le Maire
 - Mardi 16 janvier : Groupe « définition de l'offre périscolaire »
 - Mardi 23 janvier : Groupe « définition de l'offre mercredi »

- FEVRIER 2018
 - Mardi 6 février : 3ème Comité de suivi « bilan du PEDT 2015/2017 et approbation de l'offre éducative »

- MARS 2018
 - Mardi 6 mars : Groupe « définition des objectifs par axe éducatif »
 - Mardi 20 mars : Groupe « définition des objectifs par axe éducatif »
 - Jeudi 29 mars : Conseil municipal : approbation de l'offre éducative

- AVRIL 2018
 - Mardi 10 avril : 4^{ème} comité de suivi « approbation des objectifs par axe éducatif »

- MAI 2018
 - Mercredi 2 mai : Information « Forum de la citoyenneté » aux membres du groupe de travail
 - Rédaction du PEDT 2018/2020
 - Du 16 au 19 mai : Forum de la citoyenneté au TMR (Théâtre M. Renaud)

- JUIN 2018
 - Mardi 26 juin : Soirée des Acteurs éducatifs
 - Jeudi 28 juin : Conseil municipal : approbation du PEDT 2018/2020

M Kowbasiuk conclue la séance avec les informations suivantes :

- « Le journal des accueils » a sorti son premier numéro. Il s'agit d'un nouveau projet pour faciliter l'information. Il s'ajoute à d'autres initiatives portées par les responsables d'accueil de loisirs en fonction de leur projet et de leur liberté pédagogique.

- La « newsletter éducation » est désormais active. Pour la recevoir il suffit de s'abonner sur le site de la ville www.ville-taverny.fr.

- De nombreuses écoles sont en difficultés que ce soit sur le temps scolaire ou sur le temps périscolaire quant à l'accueil d'enfants en situation de handicap. La multiplication du nombre d'enfants à accueillir dans le cadre de la loi sur l'inclusion

scolaire est importante. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'intérêt pour les enfants mais le manque d'accompagnement est difficile pour les équipes éducatives (enseignants / ATSEM / animateurs). Tous les enfants ne bénéficient pas d'assistant de vie scolaire (AVS).

- Suite aux différentes réunions ayant eu lieu en ce premier trimestre 2017/2018, Madame Le Maire a décidé de rabaisser le nombre de jours de réservations et d'annulation à 8 jours. La société Elior devra faire avec ce changement sans frais pour la collectivité. Cette information fait d'ailleurs l'objet d'une brève dans la « newsletter éducation »
- Les deux prestataires travaillant pour la ville dans le cadre des services dématérialisés à la population ont été reçus. Il a été rappelé à ces fournisseurs l'importance de la mise en place d'un portail permettant aux usagers de suivre leurs réservations et péricolaires. Un rétro planning a été transmis et contractualisé avec les deux sociétés. Le portail entrera en fonction en deux étapes. La première permettra de créer son compte et d'avoir accès à son calendrier de réservation (sans modification dans un premier temps). La deuxième étape permettra aux familles d'effectuer leurs réservations et annulations dans le délai de 8 jours directement de leur ordinateur, tablette ou téléphone. Pour cette raison, Madame Le Maire a décidé de reporter la mise en place de la majoration au retour des vacances de février.

La séance est clôturée à 20h51.